

DIMANCHE 22 SEPT

VIDE GRENIER

Allées de la Fête de 9h00 à 17h00

TARIFS particuliers : (cocher la case souhaitée)

Stand 3m	Stand 6m	Stand 9m	Stand 12m	Stand 15m	Stand 18m
10€	20€	30€	40€	50€	60€

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : E-Mail :@.....

Immatriculation du véhicule sur place :

Produits déballés :

Inscription à retourner (avant le 17 Sept 2024) :

à Comité des Fêtes – Mairie – 31810 Le Vernet

Ou à déposer

au bureau de tabac de Le Vernet

Joindre obligatoirement la photocopie recto/verso d'une carte d'identité, ainsi que le règlement (à effectuer à l'ordre de « Comité des Fêtes du Vernet »)

Je déclare sur l'honneur :

- Avoir lu et accepté le règlement du Vide Grenier (ci-joint)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art.L310-2 du code du commerce)
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Art. R 321-9 du Code Pénal)

Le :

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

Le Vide Grenier se déroulera : le DIMANCHE 22 Septembre 2024 de 9h00 à 17h00, sur les allées de la Fête 31810 LE VERNET et sera organisé par le Comité des Fêtes de Le Vernet.

Aucune inscription ne sera validée si la photocopie recto/verso de la carte d'identité, passeport ou permis de conduire n'est pas jointe au bulletin d'inscription.

- Art 1.** Ce contrat est strictement réservé aux particuliers.
- Art 2.** Pour les professionnels, il faut contacter les organisateurs qui souhaitent en limiter le nombre.
- Art 3.** Le Comité des fêtes tiendra l'unique point de vente de boissons et s'occupera de la restauration.
- Art 4.** Les organisateurs seront présents sur les lieux à partir de **7h00** afin d'accueillir et placer les participants, **leur emplacement sera réservé jusqu'à 8h30** au-delà la place ne se pas conservée.
- Art 5.** Les places seront attribuées suivant la réception des inscriptions.
- Art 6.** Aucun matériel ne sera fourni ou prêté ou vendu par les organisateurs.
- Art 7.** Les participants seront seuls responsables des marchandises déballées sur leur stand. Les organisateurs se déchargent de toutes responsabilités en cas de casse ou de vol ayant lieu durant cette manifestation.
- Art 8.** Aucun véhicule ne doit circuler dans les allées du vide grenier avant 17h
- Art 9.** **En cas d'intempéries, les organisateurs n'annuleront pas la manifestation, chaque exposant sera libre de déballer ou pas. Aucun remboursement ne sera donc effectué.**
- Art 10.** Un appel, un sms ou un mail vous confirmera votre numéro d'inscription.

Pour tous renseignements : cdfvernet31@hotmail.fr ou 06 19 83 95 24